



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : Madame Apolline ARQUIER

L'An deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (23) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Madame Coralie PERIER, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (10) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX (absente), Madame Claudine HEYMAN (pouvoir donné à Lilliane DENYS), Madame Sophie CANTON (pouvoir donné Sophie BELE), Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné Aurélie LAPERE), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Luc LECRU), Monsieur Robin DELPLANQUE (pouvoir donné à Marylène HEYE), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE).

18 - REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES

Rapport de M. Eric DOCQUIER, conseiller municipal délégué en charge de la gestion et du suivi des associations sportives, de la valorisation du bénévolat, de Neuvill'assos, et des Ressources Humaines.

Vu en commission générale le 1^{er} décembre 2025.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Pour un bon fonctionnement des services, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires à la collectivité.

Vu l'arrêté 964/MAIR/2020 portant détermination des lignes directrices de gestion des ressources humaines,

Vu l'évolution des effectifs municipaux,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2025,

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser le tableau des emplois de la commune tenant compte des besoins de la collectivité avec :

la suppression au tableau des effectifs des 6 postes permanents titulaires suivants :

Filière Technique :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX Catégorie C	Agent de maîtrise principal	- 1 poste permanent à temps complet
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX Catégorie C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	- 2 postes permanents à temps complet
	Adjoint technique	- 1 poste permanent à temps complet

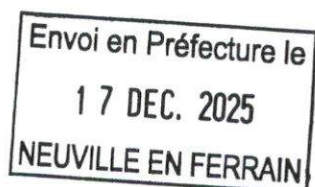
Filière Police Municipale :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail
CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE Catégorie B	Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe	- 1 poste permanent à temps complet
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE Catégorie C	Gardien-Brigadier	- 1 poste permanent à temps complet

- **Où l'exposé de Monsieur Eric DOCQUIER, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Marie Tonnerre-Desmet
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU

1er décembre 2025

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du décembre 2025	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		256	-6	250	198	
EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES		200	-6	194	144	
FILIERE ADMINISTRATIVE		42	0	42	32	
Directeur Général des Services - emploi fonctionnel ville de 10 000 à 20 000 habitants	A	1		1	1	
Directeur Général Adjoint des Services - emploi fonctionnel ville de 10 000 à 20 000 habitants	A	1		1	0	
attaché hors classe	A	1		1	1	
attaché principal	A	2		2	1	
attaché	A	4		4	2	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2		2	2	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		1	0	
Rédacteur	B	3		3	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	18		18	17	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3		3	2	
Adjoint administratif	C	6		6	5	
Adjoint administratif - Temps non complet - 30h00 hebdomadaires	C	0		0	0	
FILIERE TECHNIQUE		99	-4	95	75	
Directeur des services techniques - emploi fonctionnel ville de 10 000 à 20 000 habitants	A	1		1	0	
Ingénieur principal	A	1		1	0	
Ingénieur	A	1		1	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	3		3	3	
Technicien principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Technicien	B	1		1	1	
Agent de maîtrise principal	C	10	-1	9	8	
Agent de maîtrise	C	3		3	2	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	18	-2	16	15	
Adjoint technique principal de 1ère classe - 30 h 00 hebdomadaires	C	1		1	1	Temps non complet
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	8		8	7	
Adjoint technique principal de 2ème classe - 12 h 00 hebdomadaires	C	1		1	1	
Adjoint technique	C	26	-1	25	22	Dont 2 temps non complet

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du décembre 2025	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		256	-6	250	198	
Adjoint technique - Temps non complet - 23h00 hebdomadaires	C	1		1	1	Temps non complet
Adjoint technique - Temps non complet - 14h30 hebdomadaires	C	6		6	5	
Adjoint technique - Temps non complet - 8h30 hebdomadaires	C	1		1	0	
Adjoint technique - Temps non complet - 7h hebdomadaires	C	1		1	0	
Adjoint technique - Temps non complet - 5h30 hebdomadaires	C	16		16	9	
FILIERE MEDICO-SOCIALE		21	0	21	15	
Puéricultrice Hors Classe	A	3		3	2	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1		1	0	
Educateur de jeunes enfants	A	3		3	2	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4		4	3	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2		2	1	
Agent social principal de 1ère classe	C	2		2	2	
Agent social principal de 2ème classe	C	1		1	0	
Agent social	C	1		1	1	
Agt Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C	3		3	3	
ATSEM principal de 2ème classe	C	1		1	1	
FILIERE CULTURELLE		10	0	10	5	
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe 2 h 30 hebdomadaire	A	1		1	1	Temps non complet
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	1		1	1	Temps complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - temps non complet - 5 hebdomadaires	B	1		1	1	
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe - 13h00 hebdomadaires	B	1		1	1	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - temps non complet - 12 h 30	B	1		1	0	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - temps non complet - 12 h 30	B	1		1	0	Temps non complet

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du décembre 2025 11	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		256	-6	250	198	
Assistant d'enseignement artistique - temps non complet - 12 h 30	B	1		1	0	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique - temps non complet - 5 h 15	B	1		1	0	Temps non complet
Assistant d'enseignement artistique - temps non complet - 2 h	B	1		1	0	Temps non complet
Assistant de Conservation principal de 1ère classe	B	1		1	1	Temps complet
Assistant de Conservation principal de 2ème classe	B	0		0	0	
FILIERE ANIMATION		17	0	17	10	
Animateur Principal de 1ère classe	B	3		3	2	
Animateur Principal de 2ème classe	B	1		1	0	
Animateur	B	2		2	1	
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	3		3	3	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	1		1	0	
Adjoint d'animation	C	7		7	4	
FILIERE SPORTIVE		1	0	1	1	
Educateur des APS Principal de 1ère classe	B	1		1	1	
FILIERE POLICE MUNICIPALE		10	-2	8	6	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1	-1	0	0	
Chef de service de police municipale	B	1		1	1	
Brigadier-Chef principal	C	4		4	3	
Gardien Brigadier	C	4	-1	3	2	
EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES		56	0	56	54	
Collaborateur de cabinet	A	1		1	1	
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	0		0	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1		1	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Assistant d'enseignement artistique - temps non complet - 12 h 30	B	1		1	1	

Grade	catégorie	Effectif voté précédemment	Modifications proposées au conseil municipal du décembre 2025	Effectif soumis au vote	postes pourvus	dont poste à temps non complet
TOTALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS		256	-6	250	198	
Assistant d'enseignement artistique - temps non complet - 5 h 15	B	1		1	1	
Assistant d'enseignement artistique - temps non complet - 2 h	B	1		1	1	
Assistant d'enseignement artistique	B	1		1	0	
Adjoint technique	C	50		50	50	dont 1 à 20 h, 1 tps plein, 1 à 6h50
EMPLOIS NON PERMANENTS		90	0	90	27	
Adjoint technique	C	2		2	0	Temps complet
Rédacteur	B	1		1	1	Temps complet
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1		1	1	Temps complet
Assistant d'enseignement artistique	B	3		3	0	1 temps non complet 4 h - 1 temps non complet 2 h
Animateur	B	10		10	0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	10		10	0	
Adjoint d'animation	C	30		30	20	
Adjoint d'animation à temps non complet - 17h30	C	1		1	1	
Adjoint administratif	C	1		1	0	
Adjoint technique	C	20		20	0	
Contrat d'avenir (ex CEC)		2		2	0	
Contrat d'accompagnement dans l'emploi/PEC		5		5	0	
Apprenti		4		4	4	